

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0033

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

DELIBERATION POUR APPROBATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants ;

- Vu le projet de règlement intérieur ;

- Vu la délibération n°2024-0032 en date du 23 mai 2024 approuvant l'ouverture de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation et l'autorisation d'achat et de renouvellement de concessions et la création de caveaux dans le cimetière de Lescouët-Jugon ;

-CONSIDERANT le souhait du Conseil Municipal d'ouvrir de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation dans le cimetière de Lescouët-Jugon, et d'approuver un nouveau règlement commun à tous les cimetières de la commune ;

EXPOSE

Le Maire rappelle que par une délibération n°2023-027 en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur des cimetières communaux de Jugon-les-Lacs (Rue du Bourgneuf) et Dolo, actuellement en vigueur.

Cependant, compte tenu du projet d'ouverture de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation et de l'autorisation d'achat et de renouvellement de concessions et la création de caveaux dans le cimetière de Lescouët-Jugon, il est nécessaire de procéder à une révision du règlement actuel, et d'en proposer un nouveau incluant les trois cimetières de la commune, à savoir Jugon-les-Lacs (Rue du Bourgneuf), Dolo, et Lescouët-Jugon.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'abroger le règlement intérieur des cimetières communaux d'avril 2023 et d'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, joint en annexe à la présente délibération. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

-D'abroger le règlement intérieur des cimetières communaux de la commune de Jugon-les-Lacs, adopté par une délibération n°2023-027 en date du 6 avril 2023,

-D'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, joint en annexe de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthièvre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh